

Qualification
professionnelle
reconnue par
l'Etat

Une formation, un métier

Le technicien qualité agit sous la responsabilité d'une personne de qualification supérieure, dans le cadre d'une démarche qualité, quel que soit le secteur d'activité (automobile, aéronautique, alimentaire, médical...). Il organise et coordonne la mise en place de la qualité des produits et services sur l'ensemble des process et structures de l'entreprise industrielle. Il conçoit et met en œuvre des méthodes et outils pour le maintien et l'évolution de la qualité et pour coordonner les équipes et conduire des groupes de travail.

Objectifs professionnels

- . Formaliser un processus opérationnel
- . Rédiger des documents applicables par les utilisateurs
- . Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s)
- . Conduire un groupe de travail en appliquant une démarche de résolution de problème
- . Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité
- . Mettre en place des actions de communication
- . Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe
- . Identifier les sources de progrès à partir de données significatives (non conformités, satisfaction client...)
- . Conduire une analyse de risque de type AMDEC, HACCP, etc. sur un système (un produit, un service, un processus, un procédé...)
- . Établir un processus de pilotage des procédés par les statistiques
- . Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences simple (2 ou 3 paramètres et une interaction) sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique

Débouchés

- . Technicien ou animateur qualité
- . Technicien méthodes qualité
- . Technicien assurance qualité
- . Auditeur interne
- . Manager, coordinateur, responsable, consultant indépendant Qualité Hygiène Sécurité Environnement
- . Animateur Qualité Hygiène Sécurité Environnement
- . Auditeur Hygiène Sécurité Environnement
- . Technicien de bureau d'études
- . Technicien de production
- . Technicien logistique

Validation

- . Une qualification professionnelle « Technicien de la Qualité », délivrée par l'UIMM (inscrit au RNCP : arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014)
- . Certificat d'auditeur interne
- . Certificat de formateur

DEUX RENTRÉES PAR AN !

CANDIDATURE

1. Pré-inscription :

De janvier à décembre sur www.instic.fr

2. Entretien individuel de motivation :

Il vise à cerner la motivation et à valider les pré-requis pour la formation choisie et pour l'alternance.

3. Pour les candidats au contrat de professionnalisation :

Le candidat, admissible après l'entretien de motivation, doit signer un contrat de professionnalisation s'il a choisi de suivre la formation en alternance.

PUBLIC

- . Etudiant(e)s de niveau ou titulaire d'un bac dans le domaine tertiaire ou industriel.
- . Salarié(e)s d'entreprise justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine, de 3 ans minimum.

12 mois
en
alternance

Technicien de la qualité

Programme de formation

formation :
13 semaines

Management de la qualité

- . Démarche qualité (ISO 9001, certifications, Qualité Totale...)
- . Processus gestion (compte de résultat, SPC, statistiques...)
- . Approche client (CMR, enquête de satisfaction, marketing...)
- . Droit (contrat, institutions...)
- . Processus management des ressources humaines
 - . Informatique
- . Conduite et gestion de projet

Audit interne

- . Entraînement à l'audit de systèmes QSE

Animation, communication

- . Animation, groupe de travail
- . Formation de formateur
- . Communication et développement personnel
- . Technique de recherche d'emploi

Organisation et statut durant la formation

En alternance

- . En contrat de professionnalisation ou en stage alterné (6 mois max.)
- . Rythme : 75% du temps en entreprise. Les périodes en entreprise et à l'école sont organisées en semaines complètes et se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- . Possibilité de suivre la formation dans le cadre du CPF, du CIF ou d'un CSP.

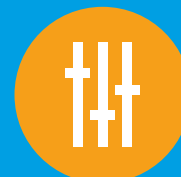
Le contrat de professionnalisation

Avantages du contrat avec INSTIC

- . Les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise avec le concours de l'OPCA.
- . INSTIC assure la mise en place du contrat avec l'entreprise.
- . INSTIC organise et gère le montage administratif du dossier.
- . INSTIC réalise un suivi pédagogique.



Suivi individualisé :
classe de 14 élèves
maximum.



Possibilité de
personnalisation du
parcours.



Formation éligible au
financement **Compte
Personnel de Formation.**